

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### PORT DE PORT-VENDRES

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance des tiers, le présent appel à manifestation d'intérêt en vue de l'occupation pour une activité commerciale, d'un bâtiment R+1 situé sur le domaine public maritime, à l'entrée de l'anse Gerbal à Port-Vendres, d'une surface de 698m<sup>2</sup>, ayant préalablement été affecté à une activité de poissonnerie restauration.



L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire de 12 (douze) ans, consentie avec :

- Une redevance fixe de 90 000€HT/an
- Une indexation annuelle du loyer fixe sur la base de l'évolution de l'indice IRL
- Une redevance variable de 0,23% du chiffre d'affaires.

Le projet détaillé de convention d'occupation sera transmis aux candidats retenus à l'issue de la phase de sélection des offres.

Les candidats devront se manifester avant le vendredi 13 juin 2025 à 12h00, un délai de trois semaines permettant de réaliser une offre pour la reprise d'une activité de restauration.

Les candidats doivent adresser un dossier précisant :

- L'activité proposée
- Les aménagements envisagés
- Un business plan
- Insertion dans le tissu économique local et port-vendrais
- Toute information complémentaire éventuelle permettant l'appréciation de l'offre

Les critères d'analyse des offres seront les suivants :

- - Solidité financière du candidat
- - Solidité financière de l'offre
- - Qualité du projet et des prestations
- - Intérêt du projet sur l'économie locale

Toute demande d'information doit être adressée à l'adresse [contact@cpv.port.fr](mailto:contact@cpv.port.fr)

La Manifestation d'intérêt devra être adressée

- Soit en L.R.A.R., cachet de la poste faisant foi, ou par dépôt contre récépissé à la COMPAGNIE PORT-VENDRAISE, Quai de la douane république, 66660 Port-Vendres,
- Soit par mail avec toutes les pièces nécessaires jointes, à l'adresse [c.hervieu@cpv.port.fr](mailto:c.hervieu@cpv.port.fr), avec en objet du message « AMI poissonnerie – nom de l'activité candidate »

Tout intérêt manifesté postérieurement à la date limite de remise, ne sera pas pris en compte.